



CONSULAT GENERAL DE FRANCE A MOSCOU

Déclaration de reconnaissance

Enfant né

Documents à fournir

- La copie intégrale originale de l'acte de naissance de l'enfant **datant de moins de 3 mois**
- **La preuve de la nationalité française** du parent français soit :
 - La carte nationale d'identité française en cours de validité ;
 - Pour les personnes nées en France d'au moins un parent né en France : copie intégrale originale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois ;
 - Le décret de naturalisation ou de réintégration (copie du Journal Officiel) ;
 - La déclaration enregistrée de nationalité française ;
 - Un certificat de nationalité française ou une copie intégrale originale d'acte de naissance datant de moins de 3 mois portant mention de délivrance d'un CNF
- La pièce d'identité **des deux parents**. Pour le ressortissant russe il s'agit de ses passeports intérieur et extérieur.
- La copie intégrale originale de l'acte de naissance du parent français **datant de moins de 3 mois**.
- L'acte de naissance du parent russe : **original apostillé** par le bureau de l'état civil du lieu de naissance, ZAGS (cet original vous sera rendu) + copie notariée de cet acte original apostillé munie d'une traduction certifiée par un notaire.
- Justificatif de domicile récent pour le parent français

N.B. : Tous les documents d'état civil doivent être présentés en original ; les actes étrangers devant être apostillés ou légalisés selon les cas (apostille requise pour les documents d'état civil russes).

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à consulat.moscou-fslt@diplomatie.gouv.fr